ProCaR info

Le magazine d'information au service du développement de l'agriculture au Bénin N°003, Juillet 2020

Le ProCaR accompagne l'amélioration de la production agricole au Bénin à travers le PADMAR et le PADAAM

ÉDITORIAL

Le Programme Cadre des interventions du FIDA en milieu rural au Bénin (ProCaR) compte actuellement deux projets actifs Cofinancés par le Gouvernement du Bénin et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA). Il s'agit du Projet d'Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR) qui couvre vingt-sept Communes au sud du Bénin et le Projet d'Appui au Développement Agricole et à l'Accès au Marché (PADAAM) qui couvre le département des Collines et tous les départements du sud Bénin à l'exception du Littoral.

Par ailleurs, deux autres projets à savoir le Projet d'Appui à la Promotion des Services Financiers Ruraux Adaptés (PAPSFRA) cofinancé par le Gouvernement du Bénin et le FIDA en cours de clôture et le PACER Pistes Rurales cofinancé par le Bénin Gouvernement du Bénin et la BOAD font également partie du portefeuille de ProCaR.

Les deux projets actifs, PADMAR et PADAAM sont mis en œuvre à travers deux équipes techniques spécifiques appuyées par les cadres à compétences transversales à tous les projets. Le PADAAM est entré en vigueur le 29 avril 2019 et donc est à son début de mise en œuvre avec le lancement des activités concrètes sur le terrain.

A date, les projecteurs sont orientés vers le PADMAR qui est à sa mi-parcours. Mis en vigueur le 05 Octobre 2016 avec son démarrage effectif le 04 avril 2017, le PADMAR accompagne la promotion et le développement de dix spéculations maraîchères prioritaires à savoir : l'oignon, la tomate, le crincrin, le 'Tchiayo', le chou, le piment, l'amarante, le gombo, le 'gboman' et la carotte. Des résultats probants sont déjà obtenus bien que l'exécution physique et financière restent encore moyens (respectivement 41,92% et 39,10%), mais des efforts restent à faire...

C'est donc évident que le défi à relever est grand et toute l'équipe du ProCaR en a conscience. L'année 2020 est donc une année décisive car nous avons l'obligation de rattraper les retards d'exécution dans chacun de nos deux projets actifs. Les travaux d'aménagement des sites maraîchers vont s'intensifier et permettront non seulement de booster véritablement la production, la transformation et la commercialisation mais aussi et surtout d'opérer des décaissements importants afin que les résultats soient tout au moins propositionnels à la durée de mise en œuvre.

Pour relever ces différents défis, des dispositions idoines sont déjà prises aussi bien au plan administratif que technique.

C'est ici le lieu de remercier le Ministre de l'Agriculture de l'Elevage et de Pêche, Monsieur Gaston Cossi DOSSOUHOUI et tout son cabinet pour leur accompagnement permanent au ProCaR en vue de la réussite de la mise en œuvre de chacun de nos projets.

A tous les membres du Comité National de Pilotage et aux partenaires de mise en œuvre des projets actifs, toute l'équipe du ProCaR dit merci.

Je voudrais conclure, en réitérant ma sincère gratitude au Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et aux autres partenaires financiers ASAP et OFID qui cofinancent nos projets.

Ma reconnaissance va particulièrement au Directeur pays du FIDA pour le Togo, le Mali et le Bénin, Monsieur Jean Pascal KABORE pour son leadership qui a permis à chacun de nos projets d'améliorer sa performance depuis qu'il a pris en main le portefeuille du Bénin.

Dr Ir Sikirou Alabi OLOULOTAN

Coordonnateur ProCaR

ENTREPRENARIAT AGRICOLE

« Le PADAAM au cœur de l'entreprenariat agricole des jeunes »

Le diagnostic de l'emploi des jeunes dans le secteur agricole montre les difficultés d'accès à l'information sur les opportunités dans les Chaines de Valeur Ajoutée (CVA), au foncier, au financement et au faible niveau d'investissement dans le capital humain notamment la formation technique et entrepreneuriale. Il ressort que Les filières maïs, riz et manioc sont celles qui emploient moins de jeunes. C'est pourquoi le PADAAM œuvre à mettre en place les conditions favorables à l'insertion des jeunes hommes et jeunes femmes de 15 à 35 ans dans ces filières.

L'objectif visé est de contribuer à freiner la migration des jeunes dans les villes d'une part et les fixer dans leur territoire à travers des activités économiques/des auto-emplois décents d'autre part.

Trois groupes de jeunes sont les principales cibles du projet :

Les jeunes hommes et jeunes femmes des exploitations familiales désireux de s'investir dans une exploitation/entreprise agricole autonome ou projetant de prendre le relais/hériter de l'activité familiale ;

Les jeunes hommes et jeunes femmes diplômés et instruits sans emploi manifestant une ferme volonté de s'installer dans les chaînes de valeur à travers un projet d'entreprise ;

Les jeunes hommes et jeunes femmes entrepreneurs, déjà actifs et qui désirent exploiter les opportunités d'affaires au niveau des chaînes de valeur ciblées.

Il s'agira de renforcer les capacités des jeunes pour qu'ils aient les compétences nécessaires pour mener à bien leurs activités.

De façon opérationnelle, le mécanisme d'insertion de jeunes se décline en trois phases.

La 1ère phase, celle d'identification et de sélection de mille cents (1100) jeunes se fera à travers des appels à candidature et des appels à projets d'entreprise. Cette étape qui marque le début du programme sera lancée au second semestre 2020.

La deuxième phase concerne la Formation technique et entrepreneuriale des jeunes dont les contenus sont souples, bâtis sur la demande et adaptés au niveau d'instruction des apprenants. Ces différents types de formation couvrent une durée allant de deux semaines à 6 mois selon le cas.

La dernière phase est l'appui post formation pour améliorer les chances de réussite des projets et réduire ainsi le taux de déperdition des jeunes. Elle prend en compte le coaching, l'assistance conseil, la mise en place de subventions, la facilitation pour l'accès au financement, au foncier, et aux marchés.

Ce mécanisme est opérationnalisé avec l'implication de divers partenaires intervenant dans l'entreprenariat agricole des jeunes. Ils recevront également des appuis institutionnels du PADAAM pour renforcer l'environnement entrepreneurial des jeunes au Bénin.

Album photo: Le ProCaR en images

Le Ministre de l'Agiculture face à la presse à la suite de la remise des matériels aux maraîchers de Sèmè Kpodji

Le Ministre de l'Agiculture inspecte les équipements destinés aux maraîchers

Le Ministre de l'Agiculture prodigue quelques conseils de bonne utilisation des matériels aux bénéficiaires

Les Arrosoirs aussi font partis des pétits outillages des bénéficiaires

Les sémences de bonne qualité pour accroitre le rendement de la production maraîchère des cibles du PADMAR

Vue partielle des pétits outillages destinés aux maraîchers de Sèmè Kpodji

Album photo: Le ProCaR en images

La visite du Derecteur pays FIDA/Bénin sur les sites maraîchers des Aguégués le 25 Février 2020

Le Derecteur pays FIDA/ Bénin face aux maraîchers promoteurs des planches surelevées dans la commune des Aguégués

Vue d'ensemble des participents à la sensibilisation des acteurs impliqués dans la mise en oeuvre du PADAAM: Etape du département du Zou

Vue d'ensemble des participents à la sensibilisation des acteurs impliqués dans la mise en oeuvre du PADAAM: Etape du département des Collines

Récolte du gonbo produit sur les planches surélevées (commune des Aguégués)

Visite d'un champ semencier par la Responsable chargée du Développement de la Filière Maraîchère du PADMAR (en noir au milieu des deux jeunes semenciers)

REMISE DE MATÉRIELS, ÉQUIPEMENTS ET INTRANTS

Remise de matériels, équipements et intrants d'une valeur de Cinq cent millions (500 000 000) de franc FCFA aux maraîchers : le PADMAR booste la capacité endogène de production des bénéficiaires.

Trois cent (300) motopompes, mille quatre cent six (1406) kits de petits matériels et des kits intrants, le tout d'une valeur de cinq cent million de franc (500 000 000) FCFA ont été mises à la disposition des maraîchers bénéficiaires du Projet d'Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR) dans ses vingt-sept (27) communes d'intervention. Au total, six cent cinquante un (651) coopératives sont touchées pour un effectif de 14 119 maraîchers dont 6 624 femmes et 8 969 jeunes. Cet appui du PADMAR aux maraîchers vise à accroitre la productivité et la production des cultures maraîchères.

La remise desdits matériels, équipements et intrants co-financés par le Fond International pour le Développement Agricole (FIDA) et le Gouvernement du Bénin a été officiellement lancé le 23 avril 2020 à Sèmè-Podji par le Ministre de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche, M. Gaston DOSSOUHOUI sur le site de la Coopérative des Jeunes Maraîchers de Sèmè-Podji (COJEMAS). Pour le Ministre, cet appui vient « booster la capacité endogène de production des maraîchers … améliorer le panier de la ménagère et les revenus de la paysanne et du paysan ». Le président de la Fédération Nationale des Organisations des Maraîchers (FéNOMa), M. Mathieu SAHUI a quant à lui, remercié le Gouvernement et le FIDA pour cet appui et a promis une bonne utilisation pour l'accroissement du niveau de production des cultures maraîchères au Bénin. La remise dans les 26 autres communes d'intervention du projet a été effectuée par les autorités communales.

Le kit petit matériel de production est constitué de coupe-coupe, houe, cordeau, aiguiseur, Râteau, pelle, brouette, botte, équipement de protection individuel, pulvérisateur, décamètre et de raccord flexibles. Quant au kit intrant, il est composé de semences maraîchères, biofertilisants, biopesticides et d'engrais minéraux.

Il faut signaler que cet appui du projet, rentre dans le cadre du financement des plans de campagne des bénéficiaires présélectionnés par les Comités Communaux de Suivi des Acteurs du Maraîchage (CCSAM) et validés par les Comités Techniques au niveau de chaque pôle de développement agricole.

LE DIRECTEUR PAYS DANS LES AGUEGUES

Quelles sont vos impressions de cette visite de terrain ?
C'est avec joie que l'on voit la possibilité pour une communauté de travailler et de vivre en harmonie avec son environnement. L'initiative et les innovations locales ont permis de produire en temps de crue, et en temps de décrue. Il faut saluer ce génie des populations et l'accompagnement du PADMAR qui a permis d'améliorer ces planches et de faciliter une production qui donne satisfaction aux bénéficiaires. Nous avons eu à échanger avec les bénéficiaires qui ont exprimé leur satisfaction sur la technologie qui a été améliorée. C'est aussi toute la satisfaction du gouvernement et d'un partenaire comme le FIDA. Si cet accompagnement se maintient beaucoup de questions posées à l'heure actuelle trouveront de solution en termes de revenues, de sécurité alimentaire et de bien-être des enfants et des femmes. Je pense qu'il faut dire un mot de félicitation au groupe et ses encadreurs. En effet ce qui se passe ici dans les Aguégués, est une grande innovation en ce sens que ce n'est pas chaque fois qu'on peut avoir une possibilité de production en saison sèche et en saison de pluie et venir avec des pirogues pour suivre des productions.

Vos conseils aux producteurs et à l'équipe du projet
Des conseils, ça ne manque pas parce qu'une chose est de produire, une chose est de vendre, et une autre une chose est de maintenir en pérennité l'outil de production. Il est question à présent que cette production qui s'est renforcée avec l'aménagement puisse être accompagnée d'une bonne organisation des producteurs pour la prise des initiatives en matière de recherche de marché et donc de la commercialisation des produits. Par ailleurs nous encouragerons le PADMAR et les bénéficiaires actuels à intégrer beaucoup plus de femmes dans ce périmètre de production afin que les bénéfices tirés puissent servir effectivement à la communauté, et spécifiquement servir aux enfants pour leur bien-être. Mais la question de commercialisation est capitale, dès lors que l'on augmente les superficies, dès lors que l'on augmente la production, la question de la commercialisation devient capitale et là nous avons une belle initiative où le PDMAR peut véritablement amplifier son intervention.

Jean Pascal KABORE
Dicercteur Pays FIDA/Bénin

Vos appréciations par rapport à l'appui du FIDA au Bénin ?
Le portefeuille du FIDA au Bénin se porte bien. Ce portefeuille qui est passé de la micro finance avec la production agricole et qui tend vers les marchés régionaux est un portefeuille dynamique dans lequel le gouvernement et le FIDA doivent travailler la main dans la main avec des équipes techniques efficaces pour trouver des solutions. Le Bénin est un pays qui dispose des ressources et d'un potentiel humain très riches. En combinant les ressources naturelles et les ressources humaines, nous avons la possibilité Gouvernement et FIDA d'appuyer l'émergence d'une économie locale et dynamique.

MISE EN PLACE D'UN NOYAU DE MULTIPLICATEURS DE SEMENCES LOCALES MARAÎCHÈRES CERTIFIÉS

Le PADMAR vient combler un vide dans la filière maraîchage au Bénin

Le Projet d'Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR) œuvre pour une production semencière des cultures maraîchères de qualité, une chose inédite dans la filière au Bénin.

Le processus lancé en août 2019 par la sélection du noyau des multiplicateurs de semences locales des cultures maraîchères de la zone d'intervention du projet, a connu son aboutissement en juin 2020 par la certification des semences locales. L'objectif est de contribuer à la promotion de l'utilisation de semences locales certifiées de qualité en maraîchage, premier intrant indispensable pour une production saine.

Tout a commencé par la sélection d'un noyau de vingt-trois (23) multiplicateurs de semences répartis dans huit (8) communes d'intervention du projet. Ces producteurs semenciers ont bénéficié d'une session de formation animée par l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) et la Direction de la Production Végétale (DPV). Ladite formation a porté sur les techniques de production de semences locales de cultures maraîchères, la reconnaissance et la gestion des bio agresseurs.

Outre cette formation, le PADMAR a doté ces futurs professionnels multiplicateurs de semences locales certifiés, des kits composés de semences de base et des produits phytosanitaires. Les principales spéculations concernées sont la tomate, le piment, le crincrin, le gombo, l'amarante, la grande morelle et le tchiayo.

Au terme du processus, treize (13) multiplicateurs de semences locales des cultures maraîchères sont agréés par la DPV. Ces derniers ont emblavé au total une superficie de…… pour une production de semences locales certifiés de… sous le contrôle de la DPV.

Une nouvelle vague de vingt-six (26) multiplicateurs de semences locales de cultures maraîchères est lancée en juin 2020, ce qui viendra compléter l'effectif du noyau au grand bonheur des maraîchers.

ZOOM LE PADMAR À MI-PARCOURS

Appui au développement du Maraîchage au sud et au Centre du Bénin : Le PADMAR au cœur des actions

Ousmane KORA, Chef PADMAR

Mis en œuvre au Bénin depuis octobre 2016, pour une durée de sept ans, le Projet d'Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR) a été officiellement lancé en avril 2017.

Placés sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) et mis en œuvre à travers le Programme Cadre des interventions du FIDA au Bénin (ProCaR), le PADMAR a pour objectif général d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle au sein des ménages à travers notamment son objectif de développement qui est l'augmentation des revenus agricoles des maraîchers.

Après 45 mois de mise en œuvre, le PADMAR a touché 9956 bénéficiaires directs dont 4181 femmes. Le projet a contribué considérablement à changer le visage du maraichage dans le sud et le centre du Bénin.

Pour preuve, la structuration des acteurs du Maraîchage dans la zone d'intervention du projet est devenue une réalité avec la mise en place (i) des Unions Communales de Maraîchage dans toutes les Communes ; (ii) des Unions Départementales des Maraîchers (UDCM) ; (iii) des Association des commerçants au niveau départemental ; (iv) des Association des Transformatrices au niveau départemental ; (v) des Associations des prestataires de services au niveau départemental et des Tables Filières Maraichage (TFM) au niveau départemental également.

L'appui en intrants (semences, engrais, produits de traitement), en petits matériels maraîchers, en matériels et accessoires d'irrigation (raccords, motopompes, etc.) et l'organisation de diverses formations au profit de 7472 bénéficiaires dont 3677 femmes a été les des actions d'accompagnement du projet pour améliorer la pénibilité du travail sur les sites de production. Cet appui s'est manifesté également par l'accompagnement (appui en intrants, formations, contrôle, inspection, suivi, etc.) d'un noyau de 23 semenciers dont 11 sont actuellement dans le processus final de certification par la DPV/MAEP. Ces semenciers ont pu produire 89,8 kg de semences certifiées de gombo et grande-morelle au titre de la campagne 2019-2020.

L'aménagement des sites n'étant en reste des actions, en attendant la réalisation des aménagements dans les zones qui nécessitent des études approfondies, le PADMAR a pu aménager 278,5 ha par la construction de 704 puits tubés sur le Littoral (Cotonou, Grand-Popo, Sèmè-Kpodji) répartis sur une superficie de 175,75 ha et la réalisation de 10173 planches surélevées sur 75,15 ha dans la vallée (Aguégués, Adjohoun, Dangbo).

Ces premières actions combinées ont permis (i) d'améliorer le niveau de production des cultures en moyenne de 89% ; (ii) d'améliorer le rendement moyen des cultures de 69% et (iii) d'accroitre le revenu annuel moyen des bénéficiaires de 24,29%.

Ces résultats, fort impressionnants, sont la résultante des nombreuses actions prévues et méthodiquement mises en œuvre par l'équipe du projet et les bénéficiaires dans une approche de collaboration étroite. Entre autres actions, ayant contribué à cette prouesse on peut citer :

- La végétalisation des sites maraîchers par l'acquisition des 16 375 plants auprès des pépiniéristes locaux au profit de 45 sites dans 10 Communes.
- L'adoption de la pratique d'utilisation du compost comme fumure de fonds sur 82% des sites appuyés
- La facilitation pour la sécurisation foncière des sites de production ;
- Le partenariat avec les Communes pour la délégation de la passation des marchés de mise à disposition des kits d'intrants et petits matériels maraîchers.

Quant à l'appréciation de la performance du projet, au 31 juillet 2020, le PADMAR affiche un taux d'exécution cumulé de 41,92% et un taux d'exécution financier de 39,10%.

En 2020, le projet est à sa mi-parcours avec des défis non négligeables comme :

- Atteindre 12 0000 maraîches de façon directe (dont 4 800 femmes et 6 000 jeunes) par des appuis en kits maraîchers ;
- Faciliter l'animation des 7 Tables Filières Maraichères mis en place par le financement de leurs plans d'actions ;
- Faciliter la signature d'au moins 10 contrats formels entre les TFM ou autres associations au niveau départemental et les structures publiques ou privées ;
- Réaliser les aménagements complémentaires sur 547 ha ;
- Renforcer à titre pilote 10 écoles à cantines scolaire par la mise en place des jardins scolaires.

Toutes ces actions seront possibles grâce à :

- La mise en oeuvre de la convention MOD avec AGETIP Bénin SA pour les travaux de 500 Ha et les études et travaux de 1746 Ha ;
- La poursuite du partenariat avec les Communes pour l'acquisition et la mise en place des kits d'intrants et petits matériels maraîchers au profit des bénéficiaires ;
- Une forte volonté et un engagement du MAEP (CCMP, PRMP), du MEF (DNCMP, CAA) et le FIDA pour l'accélération dans le traitement des différentes demandes d'approbation.

ZOOM SUR LE PADAAM

55,8 milliards de FCFA pour la redynamisation des filières riz, maïs et manioc au Bénin

Cofinancé par le FIDA, l'OFID et le Gouvernement béninois, le Projet d'Appui au Développement Agricole et à l'Accès au Marché (PADAAM) officiellement lancé le mercredi 13 novembre 2019 à Cotonou, vient agrandir le portefeuille du Programme Cadre des interventions du FIDA en milieu Rural au Bénin (ProCaR).

Il s'inscrit entièrement dans le volet agricole du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2016-2021) pour un coût global de 55,8 milliards de francs CFA. D'une durée de six ans (2019-2025), le projet vise à améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et les revenus des petits producteurs, en particulier les femmes et les jeunes. Il intervient dans un contexte de territorialisation de l'agriculture et vise à répondre aux besoins d'investissements de taille dans les filières agricoles conventionnelles : le riz, le maïs et le manioc dans quatre (4) Pôles de Développement Agricole (PDA). Il s'agit du sud du Pôle 4 couvrant le département des Collines, du Pôle 5 (Zou et Couffo), du Pôle 6 (Plateau) et du Pôle 7 (Ouémé, Atlantique et Mono) propices à la production et au développement de partenariats économiques.

Les activités opérationnelles du projet sont structurées dans deux composantes : (i) Renforcement de partenariats et création de valeur ajoutée ; et (ii) Amélioration de la productivité et de la production agricole. A ces deux composantes s'ajoute une troisième qu'est la "Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs à travers le ProCaR".

La composante 1 vise à développer des partenariats productifs entre les petits producteurs organisés (au sein de coopératives et leurs faîtières) et les Agro-entrepreneurs, PME et autres acteurs en amont et en aval des filières (transformateurs, négociants, commerçants, etc.) des trois filières cibles pour la valorisation des produits et leur accès aux marchés.

L'objectif de la composante 2 est d'améliorer la productivité et la production agricole dans les chaînes de valeur ciblées à travers la facilitation pour l'accès aux intrants et aux services et appuis transversaux et le développement des infrastructures.

A travers ses interventions, le PADAAM entend impacter 51 000 ménages soit approximativement 255 000 ruraux. L'approche de ciblage du PADAAM sera favorable aux femmes et aux jeunes (15-35 ans) qui représenteront respectivement 40% et 30% des bénéficiaires. Spécifiquement, le groupe cible du projet est constitué de :

(i) Petits exploitants agricoles/micros et petits

entrepreneurs ruraux exerçant leurs activités dans la production ou la transformation au niveau des trois filières, et qui seront appuyés à travers leurs organisations (groupements, coopératives, unions communales, etc.);

(ii) Jeunes des exploitations familiales, jeunes diplômés et/ou jeunes instruits sans emploi désirant s'insérer dans les filières comme primo-entrepreneurs d'une part; et jeunes entrepreneurs déjà actifs dans les filières ou désireux d'exploiter les opportunités d'affaires qui s'y présentent;

(iii) Agro-entrepreneurs et acteurs en aval des filières tels que transformateurs, commerçants et acteurs impliqués dans les activités de service (fourniture d'intrants, fourniture et réparation d'équipements agricoles, transporteurs, etc.) structurés en PME ou en coopératives;

(iv) Des organisations professionnelles agricoles à divers niveaux de structuration et de positionnement territorial (OP de base, unions, fédérations), des plateformes régionales de concertation et des interprofessions nationales.

La mise en œuvre du projet obéira principalement à six (06) principes : (i) la participation de tous les acteurs selon leurs domaines de compétence et avantages comparatifs ; (ii) le renforcement et la consolidation des dispositifs et mécanismes opérationnels existants ; (iii) le Partenariat Public – Privé – Producteur (4P) et la recherche de sa viabilité ; (iv) le renforcement des fonctions techniques régaliennes et de promotion des filières dans la gestion et la coordination territoriale des pôles ; (v) le faire-faire ; et (vi) la mise à l'échelle des acquis-modèles issus des opérations antérieures du portefeuille au Bénin et dans la sous-région.

Entre autres activités réalisées en 12 mois de mise en oeuvre du projet figurent :

- l'organisation au profit des potentiels bénéficiaires de campagnes d'informations au niveau départemental sur la logique d'intervention du projet et sur les conditions d'accès aux aménagements hydroagricoles;
- l'auto-évaluation capacitaire de quelques structures partenaires notamment SENS-Bénin, ETD-Bénin, IFRIZ-Bénin, FUPRO-Bénin, CoopDICPA, ANAF, et IFRIZ;

l'élaboration du plan pluriannual du projet; et

le diagnostic des ESOP/ESSOR/PIVERT et MPE-AGR de type PACER;

L'année 2020 marque le décollage effectif du PADAAM à travers plusieurs investissements structurants prévus dont :

- la réalisation des études technico-économiques nécessaires à l'aménagement de 2 500ha de bas-fonds;
- la réalisation des études technico-économiques nécessaires pour la réhabilitation et à l'amélioration de 250 Km linéaires de pistes rurales ;
- la réhabilitation de sept (07) magasins de stockage avec aires de séchage et blocs de latrines;
- la construction de huit (08) nouveaux magasins de stockage avec aires de séchage et blocs de latrines;
- le financement des plans d'affaires au profit des bénéficiaires du projet à travers la signature et la mise en œuvre des conventions de partenariat avec ses structures partenaires.

Pour un montant global d'environ 940 millions de francs CFA en 2020, le 1er juin marque le démarrage effectif de la mise en œuvre des conventions de partenariats du PADAAM avec neuf (09) structures à savoir : SENS-Bénin (Solidarités Entreprises Nord-Sud Bénin), ETD-Bénin (Entreprise Territoires et Développement Bénin), FUPRO-Bénin (Fédération des Unions de Producteurs du Bénin), IFRIZ-B (Interprofession Filière Riz du Bénin), CooPDICPA (Coopérative de Distribution des Intrants et de Commercialisation des Produits Agricoles), ANAF (Association Nationale des Femmes Agricultrices du Bénin), INRAB (Institut National des Recherches Agricoles du Bénin), DPV (Direction de la Production Végétale), DLROPEA (Direction de la Législation Rurale, de l'Appui aux Organisations Professionnelles et à l'Entrepreneuriat Agricole).

En 2020, les actions du PADAAM permettront de toucher directement 10.000 bénéficiaires, dont 4.800 à travers le Conseil à l'Exploitation Familiale (CEF). 530 organisations de producteurs ruraux seront soutenues, et 30 partenariats d'affaires impliquant de petits producteurs seront créés/renforcés.

TÉMOIGNAGES

“Grâce aux appuis du PADMAR, je suis devenu maraîcher professionnel et mes revenus ont augmenté”

On m'appelle Henrie AHONON, maraîcher membre de la coopérative FIFADJI de Zinkanmè et Président de l'Union Communale des Coopératives de Maraîchers de la commune de Djidja. Je produisais dans mon champ du coton, des cultures vivrières, de l'orange ; mais aussi quelques cultures maraîchères telles que la tomate et le piment qui ne donnaient pas.

Mais depuis 2018, avec les appuis du PADMAR à travers le TSM, j'ai augmenté mon revenu car j'ai réussi à produire non seulement la tomate et le piment avec succès mais aussi d'autres cultures telles que le gboman, le tchayo, le gombo et le crincrin sur le site de la coopérative. Nous mangeons régulièrement des légumes à la maison et les enfants tombent moins malades.

En effet le TSM a accompagné notre coopérative à négocier un domaine de 05 hectares sur laquelle nous avons pu installer, sur crédit obtenu auprès d'une structure de microfinance de la place, un système d'irrigation couvrant 1.5 hectare. Je dispose de 0.3 hectare sur les 5 hectares de la coopérative. Les formations sur les itinéraires techniques de production, la gestion des ravageurs, la prospection de marché et la mise à disposition des équipements et matériels par le projet, m'ont permis depuis 2018 de gagner plus d'argent pour mon ménage et d'accroitre la contribution du maraîchage dans mes revenus.

Pour exemple en 2017 je n'ai vendu au total que pour 70 850 FCFA de produits maraîchers parce que je ne réussissais pas la production dans mon propre champ. Mais depuis deux ans que le TSM travaille avec nous, j'ai pu vendre les produits maraîchers pour 202 575 FCFA et 378 925 FCFA respectivement pendant les campagnes 2018-2019 et 2019-2020 sur une superficie cultivée de 800m^2. Ainsi le maraîchage à contribuer à 22% de mon revenu agricole pour la campagne 2019-2020.

Ce revenu complémentaire m'a permis de rassembler ma contrepartie pour gagner un financement d'une autre structure pour mon projet d'élevage de poulet. Ce qui me permettra d'avoir des fientes de volailles pour fertiliser mes légumes.

TÉMOIGNAGES

> …grâce aux différentes formations sur l'entreprenariat agricole et appuis technico-économiques du PADMAR, j'ai pu acheter une moto au terme de la campagne 2019-2020

Je réponds au nom de CADJA Stanislas, âgé de 29 ans, marié et père de deux enfants. Je suis le Secrétaire de la coopérative « Jihento La Fortune » de Womey-Agondji dans la Commune de Ouidah qui est composée de 12 maraîchers dont 4 femmes. Nous remercions le PADMAR dont l'avènement a permis de nous constituer en coopérative majoritairement jeune sur un périmètre de 3 Ha où nous produisons depuis 2018 le gboman, le persil, le piment, la pastèque et la tomate.

En effet, depuis février 2018, le PADMAR a doté notre commune d'un Technicien Spécialisé en Maraîchage (TSM) qui nous assiste à travers des conseils dans plusieurs domaines aux fins d'améliorer la production et la gestion financière de nos notre exploitation et donc l'amélioration des revenus.

D'abord, la piste qui donne accès au site était très difficile à pratiquer en saison des pluies. Le TSM nous a sensibilisé à construire une digue qui permet le passage sans difficulté. Ensuite la formation organisée par le TSM sur l'entreprenariat agricole, m'a permis de comprendre les nombreux avantages dans la filière et réalisé qu'on peut s'épanouir dans le secteur en tant que jeune. Cette formation a aussi abordé les itinéraires techniques de production des cultures maraichères et la gestion des ravageurs. Au début de la campagne agricole 2019-2020, le TSM m'a appuyé à élaborer un plan de campagne qui précise mon objectif socio-économique à atteindre en fin de campagne qu'est l'achat d'une moto. Conformément au dit plan, j'ai emblavé 0,25 Ha de pastèque, 0,25 Ha de piment.

En fin de campagne j'ai réalisé un chiffre d'affaire d'un million quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante (1.093.750) franc CFA pour une marge bénéficiaire nette de Six cent quatre-vingt-un mille cent soixante-quinze (681.175) francs CFA. Ce bénéfice m'a permis d'acquérir une moto neuve pour mes déplacements et de subvenir aux besoins de mon foyer. C'est la première fois que je réalise un bénéfice aussi important sur de telles superficies.

Ces différentes formations sur l'entreprenariat agricole et les appuis technico-économiques du TSM au cours de la campagne 2019-2020 m'ont permis d'atteindre mon objectif socio-économique d'achat de moto. Pour la campagne prochaine la dynamique sera maintenue et servira d'école pour les autres membres de la coopérative et de toute la Commune.

TÉMOIGNAGES

> “Grace à ce que je gagne dans l’activité du maraîchage, j’aide mon mari à subvenir aux besoins de nos enfants”

On m’appelle Avlessi AZOGO épouse ADEYEMI. Je suis âgée de 53 ans et mère de quatre (04) enfants, je suis productrice maraîchère et Trésorière de la Coopérative “Chaine des Valeurs” dans le village de Sèmè-Okoun, Commune de Sèmè-Podji.

Au départ je travaillais sur a peine 0.125 hectare jusqu’à l’arrivé de PADMAR dans la commune de Sèmè-Podji. Je n’arrivais pas à emblaver toute cette superficie compte tenu des difficultés liées à la gestion de la main d’œuvre ainsi que l’acquisition des matériels de travail. Je faisais juste ce que je pouvais, et parfois même j’abandonnais surtout à cause des difficultés d’arrosage.

Mais depuis que le PADMAR est arrivé à Sèmè-Podji, j’ai bénéficié par le biais du Technicien Spécialisé en Maraîchage (TSM) d’une série de formation sur l’utilisation de la matière organique, la technique de fabrication du compost autoconsommé et la sensibilisation sur le respect des doses en matière d’utilisation des pesticides et des fertilisants en production maraîchère.

En plus de toutes ces formations, j’ai aussi bénéficié d’un puit tubé, d’une motopompe neuve, de petits outillages et également des semences maraîchères, des biofertilisants et des bio pesticides.

Tout ceci m’a permis d’augmenter ma superficie. Je suis passé de 0.125 à 0.25 hectare. J’ai considérablement réduit les problèmes d’arrosage et de ce fait le coût de la production.

Aujourd’hui, « grâce à ce que je gagne dans l’activité du maraîchage, j’aide mon mari à subvenir aux besoins de nos enfants » nous arrivons à faire face aux charges liées à la scolarisation de nos enfants. Le benjamin doit aller au BEPC cette année. Nous consommons aussi nos propres légumes qui sont plus sains.

Je remercie très sincèrement le Gouvernement du Bénin et le FIDA / ProCaR et ses partenaires pour les appuis a nous apportés à travers la mise en œuvre du PADAMR.

TÉMOIGNAGES

> Je remercie très sincèrement le PADMAR dont l'arrivée à Sèmè-Podji a fait beaucoup de biens aux foreurs locaux

Je suis Edoubogbé HOSSOU, foreur local dans le village Djeffa, Commune de Sèmè-Podji. J'ai 31 ans, marié et père de 3 enfants

J'ai suivi en 2015 une formation en réalisation de forage local (Puits Tubé). Avec les autres collègues foreurs locaux formés au même titre que moi, je réalise les puits tubés aux producteurs sur le périmètre du village maraicher de Sèmè-Podji. Les difficultés financières auxquelles nous foreurs sommes confrontés, ne permettaient pas de disposer des outils appropriés pour la réalisation des puits de qualité et durables.

Avec l'avènement du PADMAR à Sèmè Podji, j'ai été identifié parmi les foreurs locaux par le Technicien du projet pour la réalisation des puits tubés au profit de ses bénéficiaires. J'ai contractualisé avec le projet à partir d'un ordre de travail pour la réalisation de vingt-cinq (25) puits tubés avec des spécifications techniques bien définies. Avec l'appui du Technicien du projet, je me suis approprié les qualités de puits à réaliser définies dans l'ordre de travail. Ainsi, j'ai obtenu un crédit auprès des services financiers locaux avec comme garantie, l'ordre de travail pour acquérir les outils modernes nécessaires.

Après avoir réalisé les vingt-cinq (25) puits tubés au profit des bénéficiaires du PADMAR à Sèmè-Podji et remboursé le prêt contracté dans le cadre du travail, j'ai acheté une moto pour mes déplacements et acquis des outils supplémentaires pour une professionnalisation de mon activité. Ce partenariat avec le PADMAR m'a permis d'améliorer mon savoir-faire en matière de réalisation de puits tubés. Aujourd'hui dans la Commune de Sèmè-Podji, au regard des nombreux avantages des puits tubés modernes réalisés, tous les maraichers en font la demande. Ceci a augmenté mon chiffre d'affaire et constitue une source de revenus pour les nombreux ouvriers qui m'appuient dans la réalisation.

Je remercie très sincèrement le PADMAR dont l'arrivé à Sèmè-Podji a fait beaucoup de biens pour les foreurs.

SÉCURITÉ SANITAIRE DES PRODUITS MARAÎCHERS :

le PADMAR en fait une préoccupation

De par le monde, le maraîchage fait le plus souvent appel à l'utilisation des intrants de synthèse pour la fertilisation et la lutte contre les ravageurs. Plus spécifiquement au Bénin, la filière maraîchage est confrontée à l'utilisation abusive d'intrants chimiques, souvent non spécifiques et non homologués, qui prend de plus en plus d'ampleur sous l'effet des changements climatiques. Cette situation entraîne la production de légumes contaminés entre autres par des composants chimiques et biologiques qui affectent la qualité des produits maraîchers et limitent leur mise en marché.

Dans l'optique d'assurer la sécurité sanitaire des produits maraîchers dans sa zone d'intervention, le PADMAR, à travers son volet ASAP/FIDA a mis en place depuis 2019 un dispositif qui s'appuie sur les structures nationales d'analyse des contaminants et de contrôle.

Pour impulser cette nouvelle dynamique, plusieurs actions de renforcement de capacités sont mises en œuvre. Ces dernières ont porté sur (i) la gestion des pesticides, (ii) le développement des systèmes de production basé sur l'intégration des pratiques agro-écologiques de fertilisation et la lutte contre les ravageurs. A titre illustratif, 3599 membres de coopératives maraichères, composés de 1747 femmes et de 2217 jeunes ont été formés sur les techniques de compostage. 3302 maraîchers composés de 1547 femmes et 2214 jeunes ont bénéficié de renforcement de capacités sur la gestion des pesticides. 1924 maraîchers composés de 988 femmes et 1108 jeunes ont été formés sur les techniques d'agriculture biologique.

Le PADMAR a aussi accompagné la mise en place des kits maraîchers composés d'intrants spécifiques intégrant des intrants bio-sourcés au profit des coopératives composées de femmes et de jeunes.

A toutes ces actions de renforcement de capacités, s'ajoute l'appui apporté à l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) et aux Directions Départementales de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP) afin de leur permettre d'assurer au mieux leur rôle régalien de contrôle des intrants utilisés et la qualité des produits maraîchers.

Enfin pour améliorer la traçabilité des différents produits maraîchers, un manuel du maraîcher intitulé : Démarche qualité et traçabilité en lien avec la sécurité sanitaire des produits maraîchers au Bénin a été élaboré.

CAMPAGNED'INFORMATIONETDESENSIBILISATION

Campagne d'information et de sensibilisation des potentiels bénéficiaires et partenaires stratégiques du Projet d'Appui au Développement Agricole et à l'Accès au Marché (PADAAM)

Du 09 au 13 décembre 2019 s'est déroulée la campagne d'information et de sensibilisation au profit des acteurs du PADAAM dans les 7 départements d'intervention du Projet (Zou, Collines, Mono, Couffo, Ouémé Plateau, Atlantique) reparties dans quatre pôles de développement agricole. L'objectif visé par cette campagne d'information et de communication est de mieux informer les cibles prioritaires du PADAAM sur les actions du projet, ses opportunités, ses avantages et son mode opératoire en vue de susciter leur adhésion au projet.

Il s'agit de présenter les offres du projet aux différents groupes cibles notamment les petits producteurs, les femmes, les jeunes et les partenaires stratégiques.

Au nombre de ces partenaires stratégiques touchés par cette campagne, nous avons :

- La Fédération des Unions des Producteurs, (FUPRO-Bénin),
- les Organisations des Producteurs (OP) niveau département en lien avec les filières promues (riz, maïs et manioc) ;
- l'Association des Jeunes Agriculteurs Modernes du Bénin (AJAM);
- l'Association Nationale des Femmes Agricultrices du Bénin (ANAF) ;
- la CCIB niveau Régional ;
- les Organisations professionnelles Agricoles (OPA) des filières promues par le PADAAM au niveau des autres maillons transformation et commercialisation ;
- les Chambres Départementales d'Agriculture (CDA) ;
- les Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA) des pôles d'intervention du PADAAM (pôle 4, 5,6 et 7) ;
- les Directions Départementales de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP) ;
- les Mairies ;
- les Préfectures des départements et autres acteurs concernés.

Pour permettre de couvrir en temps réels les 07 départements, deux (02) équipes ont conduit de façon simultanée ladite campagne.

Les communications ont porté sur les principaux points suivants :

- la facilitation de l'accès des petits exploitants aux intrants et aux services de conseil de qualité pour la mobilité économique de 204.000 ruraux en majorité les femmes et les jeunes ;
- le développement des infrastructures d'irrigation et de marché ;
- le soutien des investissements dans les maillons transformation et commercialisation ;
- le renforcement de la capacité des organisations professionnelles à fournir des services efficaces à leurs membres à travers 400 partenariats productifs associant environ 1.600 organisations et près de 50.000 petits producteurs ;
- la facilitation de la contractualisation entre les organisations professionnelles et les autres acteurs en aval.

Un accent particulier a été mis sur la logique d'intervention du projet qui s'arrime à la territorialisation du secteur agricole et l'approche filière cluster orientée marché. Elle vise également une Inclusion économique des petits producteurs, la promotion de partenariats économiques des OPA avec le secteur privé.

Une nouvelle série de campagne d'informations niveau communal suivra avec un focus sur les critères d'éligibilité aux partenariats productifs et aux aménagements hydro-agricoles, les offres spécifiques à l'endroit des jeunes, les appuis aux OPA. Cette étape connaitra l'implication de quelques partenaires de mise en œuvre du projet.

PACER PISTES

PAPSFRA

PADMAR

PADAAM

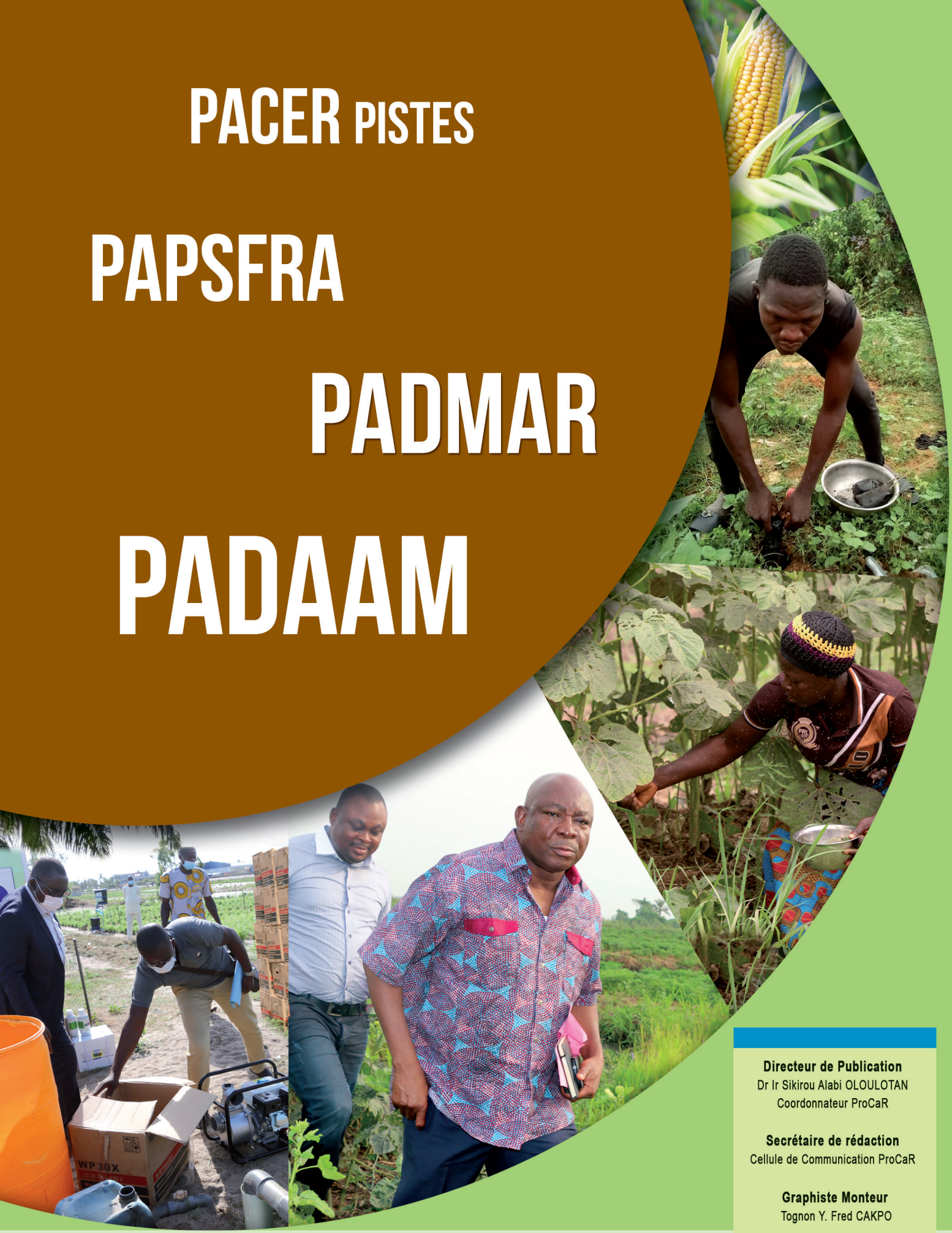

Directeur de Publication
Dr Ir Sikirou Alabi OLOULOTAN
Coordonnateur ProCaR

Secrétaire de rédaction
Cellule de Communication ProCaR

Graphiste Monteur
Tognon Y. Fred CAKPO

Conception Réalisation
Echimaël CHABI
Responsable de la Gestion des Savoirs
et de la Communication

ProCaR

FIDA
Investir dans les populations rurales